

**Direction Départementale des Territoires de l'Oise  
SEEF – Bureau Politique et Police de l'eau**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Communes d'Antilly, Betz, Boullarre, Etavigny, Mareuil-sur-Ourcq, Neufchelles, Thury-en-Valois**

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2020, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 du code de l'environnement, présentées par la Communauté de Communes du Pays de Valois concernant le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Grivette et ses affluents.

L'enquête se déroulera dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, pendant 32 jours consécutifs du vendredi 13 novembre au lundi 14 décembre 2020 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies concernées par le projet aux heures d'ouvertures du public et sur le site de la préfecture de l'Oise. Les observations du public pourront être formulées sur des registres ouverts à cet effet dans les mairies concernées, dans un registre dématérialisé sur un site dédié, ou être adressées par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Betz- Commissaire-enquêteur – Madame Sabine GAMBS-DEGROOTE  
Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Grivette et ses affluents  
3 rue de la Libération, 60620 Betz

**adresse mail :** [enquetepublique-grivette@registredemat.fr](mailto:enquetepublique-grivette@registredemat.fr)

**registre dématérialisé :** <https://www.registredemat.fr/enquetepublique-grivette>

Madame Sabine GAMBS-DEGROOTE, ingénieure en agriculture, tiendra une permanence aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

- le vendredi 13 novembre 2020 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Thury-en-Valois ;
- le samedi 21 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Betz ;
- le lundi 30 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Antilly ;
- le lundi 14 décembre 2020 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Betz.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les dispositions mises en place par les mairies.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des territoires de l'Oise, dans chacune des mairies concernées par l'enquête sous format électronique et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général est la Préfète de l'Oise.

Pour la Préfète et par subdélégation  
La responsable de la Cellule Police de l'Eau



Fabienne PUNZANO